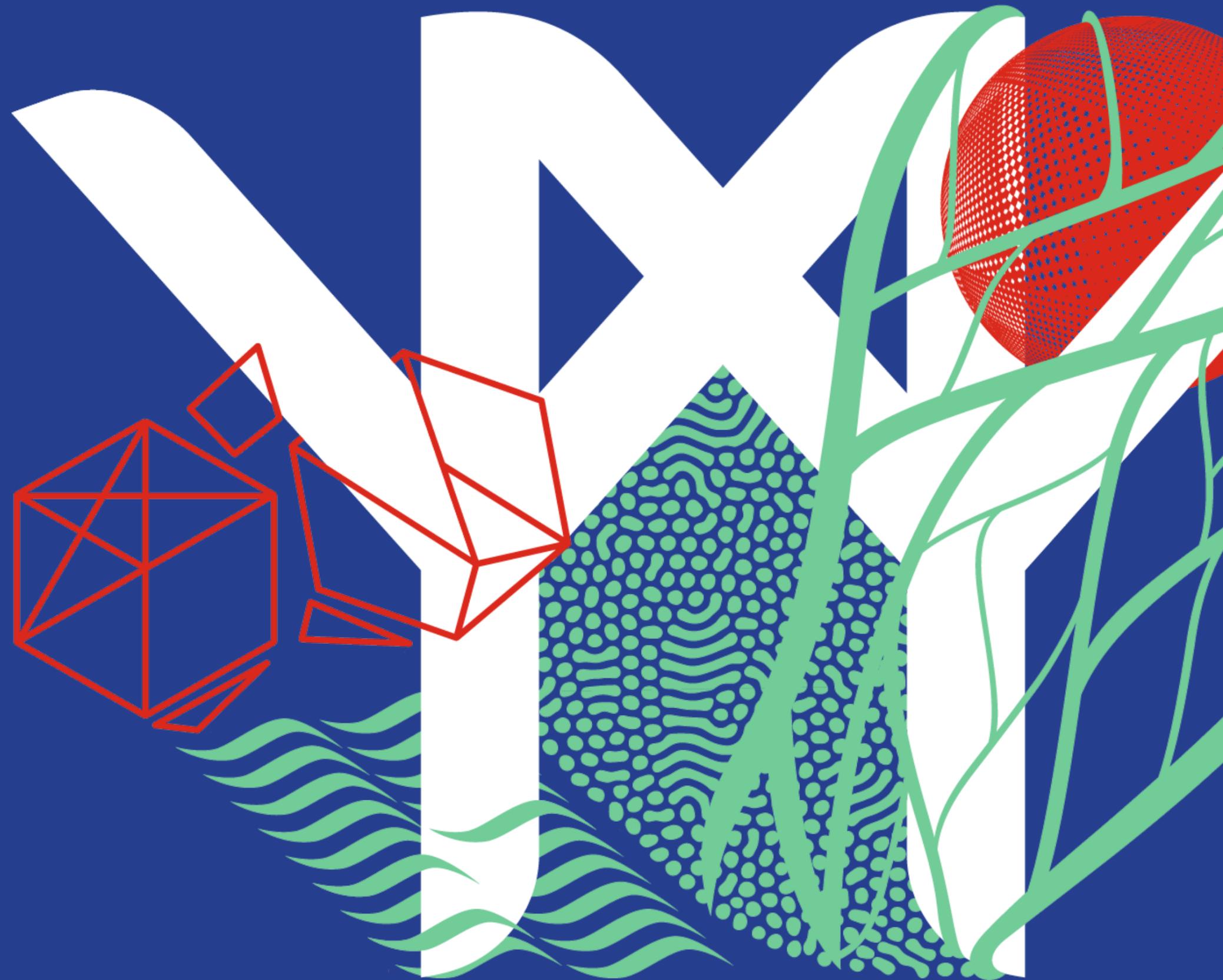


RAPPORT ANNUEL 2020



Parc
Jean-Drapeau



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élan était donné en début d'année au parc Jean-Drapeau avec la présentation de la 37^e édition de la Fête des neiges qui animait pour la première fois le nouvel Espace 67 en période hivernale. Comme nous le savons tous, les réjouissances ont été de courte durée avec l'arrivée de la pandémie mondiale de COVID-19 en mars dernier. Comme toutes les organisations aux prises avec les impacts de cette pandémie, nous avons dû prendre des décisions parfois difficiles, nous réorganiser, et pour reprendre ce mot tant utilisé, nous réinventer!

Au nom des membres du Conseil d'administration, je tiens à remercier toutes les équipes du Parc pour leur résilience et leur agilité, elles ont su transformer leurs façons de faire, s'adapter à un environnement changeant, et dans certains cas, transformer des situations complexes en opportunité.

La pandémie et ses incidences auront permis de mettre en valeur toute l'importance des espaces verts pour la santé mentale et physique des citoyens; rendant encore plus pertinents tous les travaux en cours en vue de se doter d'une vision claire pour l'aménagement et la pérennité de ce magnifique espace, afin de le rendre encore plus accessible et agréable pour les gens d'ici et d'ailleurs.

Bien que le Plan directeur demeure à être finalisé, nous sommes déjà nourris de tous les échanges et ateliers de travail effectués avec nos partenaires et les usagers, et nous avons hâte de pouvoir partager tout le travail accompli et de faire vivre concrètement cette nouvelle vision très prochainement.

L'année 2020 aura aussi été synonyme de renouveau pour la Société avec l'arrivée d'Isabelle Bonneau à la direction générale du Parc, à la suite du départ à la retraite de Monsieur Ronald Cyr, qui occupait ce poste depuis avril 2015. Gestionnaire d'expérience, elle aura comme principal mandat d'assurer la mise en œuvre de notre nouveau Plan directeur. Je tiens par ailleurs à remercier notre précédent directeur général qui aura piloté l'élaboration du Plan directeur et permis la réalisation de nombreux projets d'envergure dont l'Espace 67 et l'Espace Paddock.



Renaud Coulombe
Président du conseil d'administration

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que je rejoignais l'équipe de la Société du parc Jean-Drapeau en juillet dernier, dans un contexte il faut le dire, assez particulier! Mais quel privilège que de pouvoir contribuer à faire rayonner ce magnifique parc plus grand que nature, ces deux îles qui font partie de l'identité de Montréal, qui ont été le lieu des plus grands événements que la métropole ait connus, et un site qui sera amené à vivre de grands changements dans les dix prochaines années pour devenir le lieu privilégié des Montréalais qui veulent profiter de la nature et vivre des expériences événementielles uniques!

Avec l'élaboration de son Plan directeur pour les dix prochaines années, la Société est à un moment charnière de son histoire et c'est un réel honneur que de contribuer à mettre les touches finales à ce Plan et d'en assurer la mise en œuvre dans les prochaines années. Depuis mon arrivée, j'ai pu constater l'incroyable expertise, la créativité et la passion des membres de toute l'équipe qui sont tous mobilisés à offrir des installations de classe mondiale aux visiteurs et tout en proposant de nouvelles façons de faire pour répondre aux besoins et aux enjeux, actuels et futurs.

Avec toutes les incertitudes et les changements amenés par les impacts de la pandémie mondiale, l'annulation de plusieurs de nos activités, l'année 2020 aura été particulièrement difficile, mais je suis extrêmement fière de notre réponse à tous ces événements. Déjà, nos équipes ont réfléchi et mis en place de nouvelles activités en un temps record pour la saison hivernale 2020-2021; cela ne peut qu'être encourageant pour la suite des choses.

Pour la prochaine année, souhaitons que nous puissions faire vivre pleinement notre parc et ses plus récentes infrastructures, et que nous puissions reprendre contact. Et surtout, avec tout le travail effectué ces dernières années pour définir notre vision pour le Parc pour la prochaine décennie, souhaitons que 2021 nous permette aussi de poser les premiers gestes concrets vers la mise en œuvre de notre Plan directeur.



Isabelle Bonneau
Directrice générale



TABLE DES MATIÈRES

LE PARC JEAN-DRAPEAU	4
ORGANISATION ET GOUVERNANCE	6
RÉALISATIONS 2020 FAITS SAILLANTS	10
MAINTIEN DES ACTIFS ET GRANDS PROJETS	13
PLAN DIRECTEUR 2020-2030	14
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ	15
REVUE FINANCIÈRE	17

MISE EN CONTEXTE

La pandémie liée à la prolifération de la maladie à coronavirus (COVID-19) a amené le Québec, comme plusieurs pays dans le monde, à mettre en place des mesures sanitaires pour freiner sa propagation. Ces mesures ont entraîné la fermeture de plusieurs secteurs d'activités liés au divertissement et au tourisme notamment partout sur la planète.

Les impacts furent majeurs pour le parc Jean-Drapeau et ses employés, alors que la programmation événementielle a dû être annulée et les infrastructures sur le site ont dû être fermées au public pendant plusieurs mois. Ces fermetures et annulations ont entraîné une importante réduction des revenus de l'organisation en 2020, amenant ainsi certains ajustements temporaires et des réductions de tâches.

Ces changements majeurs furent toutefois l'occasion pour les citoyens en milieu urbain de réévaluer leur relation avec la nature et les espaces verts. L'Institut national de la santé publique du Québec a déclaré «qu'il était primordial de rendre accessibles à la population les parcs et les espaces verts [...] puisqu'ils représentent un des rares lieux sécuritaires offrant la possibilité de s'adonner à différentes activités physiques et sociales». C'est à partir de cette prémisse que les équipes de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) ont travaillé activement en 2020 afin d'offrir un site d'exception, agréable et sécuritaire à la population de la grande région de Montréal.

LE PARC JEAN-DRAPEAU

Véritable joyau ancré au milieu du fleuve Saint-Laurent, en partie naturel, en partie créé par le génie humain dans le cadre d'Expo 67 et peaufiné lors des Jeux olympiques de 1976, le parc Jean-Drapeau rayonne par sa singularité. Composé des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, le Parc représente 268 hectares d'expériences qui allient nature, histoire, patrimoine, art public, culture, divertissement et sport.



¹ COVID-19 : utilisation sécuritaire des parcs et espaces verts urbains en contexte de déconfinement graduel, Institut national de santé publique du Québec, 2020

2 îles

d'une superficie
de 268 hectares

25 km

de pistes cyclables
et sentiers pédestres

17

oeuvres
d'art public

4

espaces
locatifs





ORGANISATION ET GOUVERNANCE

LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38) et sujets à certaines restrictions.

La Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'entretenir le parc Jean-Drapeau et d'en assurer l'animation par des activités touristiques, culturelles et récréatives. Son mandat figure dans le protocole d'entente conclu avec la Ville de Montréal, qui, par ailleurs, précise le partage des responsabilités de chaque entité.

Responsabilités de la Société

- Conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus;
- Gestion du site (accueil, sécurité, signalisation);
- Circulation, accès et stationnement;
- Identité visuelle et image du Parc;
- Animation auprès du grand public;
- Gestion et préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements;
- Gestion des relations avec les partenaires des deux îles.

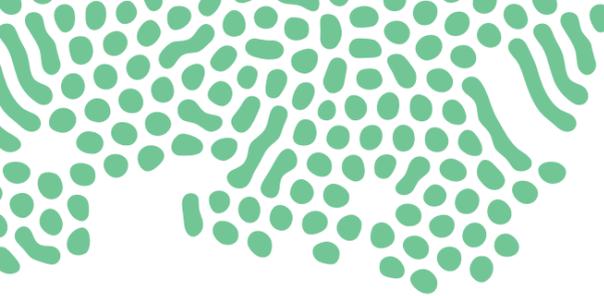
Responsabilités de la Ville

- Ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les égouts et l'aqueduc;
- Financement des travaux relatifs à la protection et au développement du Parc dans le cadre de son programme décennal d'immobilisations (PDI);
- Entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments;
- Installation, conservation et restauration des œuvres d'art public.

NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

En date du 6 juillet 2020, madame Isabelle Bonneau est devenue la nouvelle Directrice générale de la Société du parc Jean-Drapeau. Cette nomination, approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, a entériné la recommandation du Conseil d'administration de la SPJD. Ce changement à la direction générale fait suite au départ à la retraite de monsieur Ronald Cyr qui occupait le poste depuis avril 2015.





PRÉSENTATION D'ISABELLE BONNEAU

Ingénieure et titulaire d'un MBA et d'un doctorat en administration des affaires, madame Bonneau cumule plus de 25 années d'expérience dans différentes institutions et industries : organisations municipale et paramunicipale, génie-conseil, enseignement supérieur, haute technologie, infrastructures et transport. Avant son arrivée au Parc, Isabelle Bonneau occupait le poste de Chef du Bureau des projets stratégiques et prioritaires à la Direction générale de la Ville de Montréal. À ce titre, en plus de la mise en place de ce nouveau Bureau, elle était entre autres responsable de la planification et de la gestion de projets totalisant un budget global de plus de 900 millions \$. Administratrice de sociétés certifiée, Mme Bonneau s'implique dans sa communauté en tant que membre bénévole du conseil d'administration d'un OBNL venant en soutien aux femmes enceintes en situation de vulnérabilité et d'une entreprise d'économie sociale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éthique

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal à caractère public dont les administrateurs sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Dans l'accomplissement de sa mission, la Société, guidée par ses valeurs, entend être une source de fierté collective et mériter la confiance et le respect des citoyens. En ce sens, les administrateurs ont adopté un code d'éthique et de conduite qui respecte les principes établis par le Code civil du Québec et qui s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics applicable aux administrateurs de sociétés d'État nommés par le Gouvernement du Québec. Tous les administrateurs de la SPJD doivent respecter ce code, en signant une déclaration d'intérêts et un serment d'engagement.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SPJD est formé de neuf membres. Appuyé par les trois comités qui y sont directement reliés, le Conseil veille notamment à assurer la saine gouvernance de l'organisation et à en adopter les orientations stratégiques. La Société rend des comptes régulièrement au comité exécutif de la Ville de Montréal, tant pour son budget de fonctionnement et ses résultats financiers que pour la planification et la gestion du programme décennal d'immobilisations (PDI). Toute dépense supérieure à deux millions de dollars ou toute entente dont la durée est supérieure à cinq ans doit être soumise au comité exécutif de la Ville pour approbation.

LES COMITÉS

Comité de gouvernance et vie du Parc

Résultant de la fusion des comités Modus Vivendi et de gouvernance, le comité Gouvernance et vie du Parc a été officiellement créé le 12 novembre 2020 dans le but d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'éthique, de ses valeurs et de la culture organisationnelle de la Société du parc Jean-Drapeau. Le Comité s'assure également de la saine gouvernance de la Société et de son harmonisation avec les orientations stratégiques du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau.

- Nathalie Benoit, présidente
- Selena Lu, membre
- Karel Mayrand, membre
- Paul-Antoine Troxler, membre

Comité d'audit

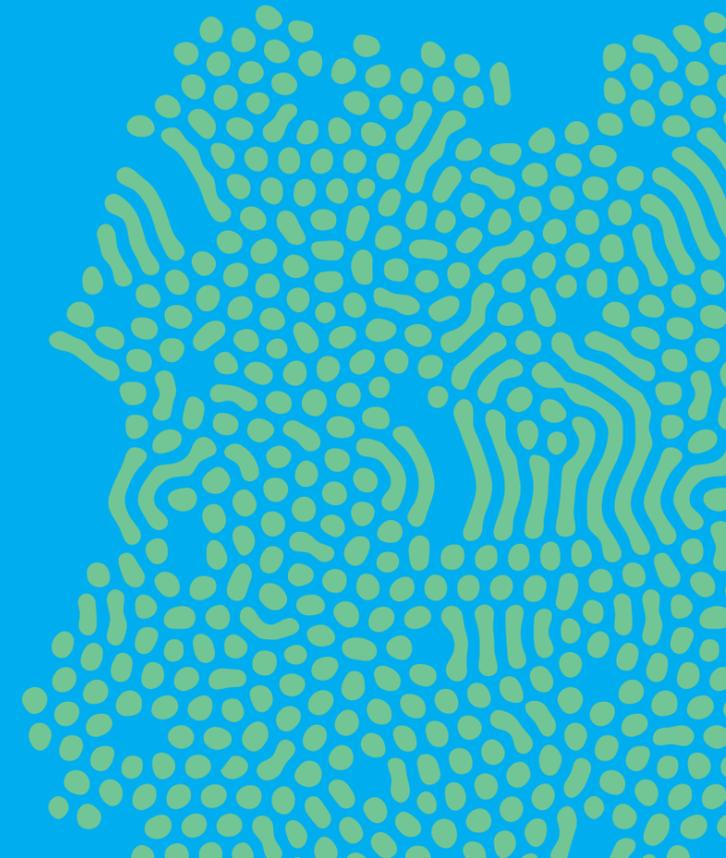
Le comité d'audit est chargé d'aider le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière en examinant les documents financiers et en présentant des recommandations et des conseils sur les stratégies, les initiatives et les politiques en matière de gestion financière et de contrôles internes.

- Claude Michaud, président
- Pierre Bouchard, membre
- Daisy Dedeian, membre

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'examiner les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines de la Société du parc Jean-Drapeau, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de rendement, la planification de la relève, les politiques salariales et les pratiques générales de ressources humaines de la Société.

- Judy Sheehan, présidente
- Pierre Bouchard, membre
- Renaud Coulombe, membre





Renaud Coulombe
Président
Vice-président et Chef des affaires
juridiques, Mouvement Desjardins



Karel Mayrand
Vice-président
Directeur général - Régions Québec et
Atlantique, Fondation David Suzuki
(Fin de mandat : Mai 2020)
PDG Fondation du Grand Montréal
(Début de mandat : Juin 2020)



Nathalie Benoît
Administratrice
Directrice de la promotion institutionnelle,
Université du Québec à Montréal



Pierre Bouchard
Administrateur
Architecte paysagiste



Selena Lu
(Entrée en poste : juillet 2020)
Administratrice
Associée, avocate, Lavery Avocats



Daisy Dedeian
Administratrice
MBA et Chef d'équipe,
Chappuis Halder & Co



Claude Michaud
Administrateur
Vice-président de Conseil
et directeur général, DNA Capital



Judy Sheehan
Administratrice
Présidente, JS Management



Paul-Antoine Troxler
Administrateur
Directeur Éducation et recherche, Conseil
du bâtiment durable du Canada - Québec



Louise Champoux-Paillé
(Fin de mandat : juillet 2020)
Administratrice
MBA et administratrice de sociétés
certifiée (ASC)

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



Ronald Cyr
Directeur général sortant



**Isabelle Bonneau
ing., ASC, MBA, Ph.D.**
Directrice générale entrante
Début de mandat le 6 juillet 2020

Mandat :
Gouverner, diriger et inspirer l'ensemble des directions de la Société dans la gestion, le développement de l'actif et la programmation du parc Jean-Drapeau, tout en assurant une liaison constante entre les diverses instances décisionnelles que sont le conseil d'administration, la haute direction et la Ville de Montréal.



François Cartier
Directeur Marketing
et développement

Mandat :
Gérer le développement commercial et événementiel, planifier la programmation des événements produits par le Parc, coordonner l'ensemble des communications et des initiatives marketing afin de faire rayonner la Société à l'interne comme à l'externe.



Céline Morellon, CHRA
(promue le 28 septembre 2020)
Directrice des ressources humaines et de
la transformation organisationnelle

Mandat :
Assurer la mise en œuvre de services et de programmes liés à la gestion stratégique des personnes. Coordonner la transformation organisationnelle selon les orientations et les priorités d'actions de la Société et agir comme un acteur important et facilitateur du changement.



**Marc-André Dawson,
B.ing. EMBA**
Directeur Exploitation

Mandat :
Entretien et protéger les actifs naturels et bâtis de la Société, en plus d'assurer la mise en service des nouvelles infrastructures. Offrir un soutien opérationnel et technique quotidien tout en coordonnant l'ensemble de la logistique entourant les événements internes et externes organisés au Parc. Gérer l'ensemble des sites récréatifs, la sécurité et assurer la qualité du service et de l'expérience pour la clientèle.



**Jean-François Mathieu,
CPA, CMA**
Directeur Finances et administration

Mandat :
Assurer une saine gestion des fonds de l'organisation et coordonner les services des finances, des approvisionnements, des technologies de l'information et des archives. (En plus de gérer quotidiennement les ressources humaines, jusqu'à l'arrivée de Céline Morellon le 28 septembre 2020.)



Mario Duguay, ing.
Directeur Infrastructures
et gestion de projets

Mandat :
Superviser l'ensemble des grands projets de développement, ainsi que les projets inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI). Assurer la gestion de projets, la mise à niveau, le maintien et le développement des actifs immobiliers de la Société, composés de 65 bâtiments combinés à des terrains, des plans d'eau, des équipements sportifs et récréatifs, et autres espaces aménagés.

Code de déontologie et règles de régie interne

À leur entrée en poste, les nouveaux employés de la Société du parc Jean-Drapeau doivent signer le **Code de déontologie et règles de régie interne** de la SPJD. Ce document énonce les comportements professionnels appropriés à adopter, et indique certains paramètres pour la prise de décisions des employés et des dirigeants dans le cadre de leurs fonctions. On retrouve dans ce code des clauses relativement à la confidentialité, à la communication avec les médias, aux rapports avec les tiers et aux conflits d'intérêts.



RÉALISATIONS 2020 FAITS SAILLANTS

Fête des neiges

MONTREAL



Pour sa 37^e édition, tenue les week-ends du 18 janvier au 9 février, la Fête des neiges a accueilli près de 35 000 visiteurs; un chiffre satisfaisant considérant plusieurs journées froides pendant la tenue de l'événement. Cette édition s'est déroulée sous le signe du renouveau, en se déployant pour la première fois avec une nouvelle image de marque à l'Espace 67 et en accueillant le comédien Pascal Morrissette à titre de porte-parole officiel de l'événement.

Tout au long de la Fête, la programmation a permis de faire vivre des expériences mémorables aux visiteurs qui se sont déplacés au Parc pour prendre part aux festivités. Que ce soit en sillonnant le Sentier des patineurs Radio-Canada aux abords du fleuve, en dévalant l'un des 16 couloirs de glissade sur tube, en s'émerveillant devant le Bateau de glace ou en s'offrant un repas chaud réconfortant à la zone Faim de loup, les grands comme les petits ont pu célébrer les joies de l'hiver.

Au cours des quatre week-ends de festivités, une panoplie d'événements ont animé le site et ont offert une expérience renouvelée à chaque visite. Notons entre autres les impressionnantes prouesses acrobatiques extérieures du Cirque Éloize, la populaire parade des mascottes de Radio-Canada, l'amusante performance d'Ari Cui Cui ou encore la présence remarquée de Laurent Duvernay-Tardif, champion du Super Bowl, venu célébrer son retour triomphant à Montréal.



PANDÉMIE COVID-19

MISE EN CONTEXTE

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré que la COVID-19 était désormais catégorisée comme pandémie mondiale. Le Québec a alors été plongé en mode confinement; les frontières se sont fermées, les écoles ont été mises sur pause, les événements furent annulés et les restaurants et les commerces ont dû fermer leurs portes. La vie quotidienne des Québécois et des Canadiens s'est retrouvée largement transformée par les nombreuses mesures sanitaires mises en place pour protéger l'ensemble de la population.

GESTION DE CRISE

Le 19 mars 2020, l'équipe de direction a pris la décision de rendre le télétravail obligatoire pour la grande majorité des employés de la Société du parc Jean-Drapeau, selon les directives gouvernementales décrétées.

Une cellule de crise, incluant la Direction, le département des Ressources humaines ainsi que plusieurs gestionnaires, fut ensuite créée afin d'assurer des prises de décisions rapides et efficaces. C'est à l'intérieur de cet espace décisionnel que la SPJD a piloté l'implantation de plusieurs procédures et plans d'action afin d'assurer la pérennité de l'organisation :

- Transition des équipes en télétravail avec le support du Service des technologies de l'information;
- Plans de communication;
- Procédures et formations sur le respect des mesures sanitaires pour les employés devant réintégrer les lieux de travail;
- Capsules et relais d'information sur la santé psychologique et les impacts psychosociaux du télétravail;
- Sondage organisationnel sur la gestion des enjeux liés à la pandémie.



PROGRAMMATION

À la suite des annonces pour la reprise graduelle d'activités au Québec, le parc Jean-Drapeau s'est réjoui de pouvoir offrir aux visiteurs une programmation diversifiée et d'entamer la réouverture de plusieurs installations.

Le circuit Gilles-Villeneuve est redevenu accessible le 23 mai 2020 lors de la réouverture de l'île Notre-Dame, permettant à de nombreux cyclistes, patineurs et triathlons de pratiquer leurs sports dans un cadre sécuritaire. Le circuit et le Bassin olympique ont accueilli l'événement Esprit Triathlon de Montréal 2020 les 12 et 13 septembre 2020.

Écorécréo, partenaire offrant la location de vélo, Segway, tandem et quadricycle pour explorer le Parc et ses nombreux sentiers cyclables, a pu reprendre ses activités au même moment.

Le circuit d'entraînement en plein air Trekfit, composé de 17 modules, a également rouvert, tout comme la paroi d'escalade, qui a pu recommencer à accueillir les grimpeurs le 27 juin.

Pour les citoyens désirant s'évader de la ville, le parc Jean-Drapeau a fait la promotion de plusieurs options de divertissement pour leur permettre de reconnecter avec la nature et le patrimoine. Le parcours du Sentier des îles, le balado-documentaire Portrait sonore et les vestiges des Jardins des Floralies ont permis à de nombreux visiteurs de découvrir la richesse culturelle et naturelle du parc Jean-Drapeau, le tout parsemé d'œuvres d'art public.

En ces temps de pandémie et de distanciation sociale, le Parc s'est révélé être, plus que jamais, un terrain de jeu idéal avec ses vastes espaces verts, au coeur du fleuve Saint-Laurent.

RÉOUVERTURE DES INSTALLATIONS AVEC MESURES SANITAIRES

De concert avec l'administration de la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau a annoncé le 21 juin 2020 la mise en place du processus d'ouverture de la plage Jean-Doré, du Complexe aquatique et du Bassin olympique. Pour chacune de ces installations sportives, des mesures ont été déployées afin de respecter les consignes des autorités sanitaires et assurer la sécurité des visiteurs et des employés.

Les besoins logistiques étant nombreux pour chacune des infrastructures, les dates d'ouverture ont varié pour chacune des installations. Ainsi, le Bassin olympique est redevenu accessible dans la première semaine de juillet, tandis que la plage Jean-Doré et le Complexe aquatique ont ouvert respectivement la deuxième et troisième semaine du même mois.

Grâce à la mobilisation du personnel, la réouverture fut un véritable succès et les citoyens ont pu se réapproprier les attraits du Parc en toute sécurité.

OFFRE HIVERNALE REPENSÉE

La situation épidémiologique demeurant problématique partout dans la province du Québec, c'est avec regret que la SPJD a dû annoncer l'annulation de l'édition 2021 de la Fête des neiges de Montréal.

Dès l'automne, les équipes ont réfléchi et travaillé à la mise en place d'une toute nouvelle offre hivernale au Parc en proposant une programmation spéciale : sentiers pédestres, sentiers de ski de fond, sentier historique en raquettes créé en partenariat avec le Musée Stewart, exposition extérieure «Océans» présentée par la Biosphère, patinoire réfrigérée Radio-Canada, randonnées découvertes pour observer la faune, la flore et les oiseaux, parcours de fat bike et glissade libre.

Écorécréo est venu compléter l'expérience avec la possibilité de louer de l'équipement pour la pratique de certains sports comme le patin, le fat bike, la raquette et le ski de fond.

Cette réorientation a démontré la grande agilité des équipes du parc Jean-Drapeau en temps de crise. L'offre hivernale a débuté le 19 décembre et s'est poursuivie jusqu'en 2021.





MAINTIEN DES ACTIFS ET GRANDS PROJETS

Habité et façonné par l'histoire, le parc Jean-Drapeau est reconnu pour la richesse de son patrimoine immobilier. C'est dans un effort continu de revitalisation et de maintien de cet héritage que plusieurs projets ont eu lieu cette année, afin d'assurer la pérennité des infrastructures et d'améliorer la qualité des installations.

RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

La réfection majeure de ces espaces de bureau au Pavillon du Canada a été complétée à l'automne 2020. La conception a été guidée par les besoins de confidentialité, de transparence et de luminosité naturelle.

En plus des bureaux, ce projet intègre l'aménagement d'une salle de réunion d'une capacité de 12 personnes et d'une salle de bain respectant les normes d'accessibilité universelle afin de répondre aux besoins des employés et des usagers à mobilité réduite au Pavillon du Canada.

INAUGURATION D'UTOPIE

Créée par Jonathan Villeneuve et inaugurée en 2020, *Utopie* est l'œuvre qui a été sélectionnée par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal pour mettre en valeur l'Allée centrale du nouvel Espace 67 au parc Jean-Drapeau.

L'ensemble est composé de tubes de couleur jaune signalétique, qui s'harmonise avec l'architecture environnante et crée un contraste avec le mobilier urbain, ainsi que l'aménagement naturel du lieu. La structure de l'œuvre évoque également la géométrie de la Biosphère située tout près, assurant la continuité de l'expérience visuelle.

L'œuvre interactive s'illumine dès le crépuscule et l'éclairage des différents éléments varie selon la présence et les mouvements captés des visiteurs, créant ainsi des tableaux uniques et éphémères.

PRIX

Grand Prix d'excellence 2020
Ordre des architectes du Québec
Espace Paddock

RESTAURATION DE LA TOUR DE LÉVIS

La tour de Lévis a révélé plusieurs troubles sur les faces intérieures et extérieures de sa structure : pierres fissurées, joints creux, fissures dans les joints, pierres lâches, pierres tombées, etc.

Afin de remédier rapidement à cette situation et de préserver l'emblématique patrimoine de la tour de Lévis, la phase 1 des travaux a eu pour objectif de consolider le mur de maçonnerie existant. On y a effectué une série d'ouvertures exploratoires afin d'obtenir davantage d'informations sur la nature des problématiques, en plus de faire une intervention mineure sur les bases de colonnes d'acier du réservoir d'eau.

La phase 2, en cours de conception, aura pour objectif d'assurer la pérennité du bâtiment. Il est prévu de finaliser les travaux d'enveloppe et de remettre aux normes les composantes mécaniques et électriques du bâtiment.

AUTRES RÉALISATIONS

- Tenue d'un concours par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal pour l'installation d'une œuvre d'art à l'Espace Paddock;
- Installation de la fibre optique sur l'île Notre-Dame.



PLAN DIRECTEUR 2020-2030

FINALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION, D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU 2020-2030

C'est au printemps 2018 qu'a débuté une vaste consultation sur l'avenir du parc Jean-Drapeau menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et dont le rapport a été déposé en 2019.

Dans le cadre de cette consultation publique, la SPJD avait préalablement partagé avec la population un portrait précis du Parc et de ses enjeux. En effet, une volumineuse littérature comprenant des études et des analyses sur une foule de sujets a été mise à la disposition de la population.

Les recommandations contenues dans ce rapport auront par la suite permis de nourrir les réflexions dans l'élaboration d'un Plan directeur d'aménagement, de conservation et de développement sur un horizon de 10 ans. En 2020, la bonification du cadre stratégique, la recherche et le développement ont permis de poursuivre et de finaliser le travail de rédaction entourant les nouvelles mission, vision, principes directeurs et orientations stratégiques pour le parc Jean-Drapeau de la prochaine décennie.

RÉCAPITULATIF DES GRANDES ÉTAPES

2016-2019

- Tenue de multiples ateliers d'idéation et de cocréation menés par des professionnels impliquant les employés de la SPJD et les partenaires insulaires
- Consultation publique, dépôt des mémoires et auditions des opinions
- Rédaction du Rapport des Commissaires
- Diagnostics physiques des sites du PJD par des experts
- Démarrage de la rédaction du Plan directeur 2020-2030
- Début de la conception des plans d'aménagement

2019

- Dépôt et analyse du Rapport des Commissaires par la SPJD et les instances municipales
- Présentations du 33 % d'avancement aux parties prenantes et aux employés

2020

- Présentations du 66 % d'avancement aux parties prenantes et aux employés
- Finalisation de la conception des plans d'aménagement
- Complétion de la rédaction du Plan directeur

EXTRAIT DU PLAN DIRECTEUR

«Le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 est le résultat d'un travail de fond qui a permis de se projeter vers l'avenir, de repenser l'offre globale du Parc et d'en saisir tous les atouts.

Ce plan est également le fruit d'un exercice de collaboration exemplaire, basé sur l'intelligence collective. Tout au long de la démarche d'élaboration du Plan directeur, la Société du parc Jean-Drapeau a accordé une vaste place à la concertation en impliquant aussi bien son personnel et son conseil d'administration, que les services municipaux montréalais, les partenaires insulaires, les organisateurs d'événements et les fédérations sportives, les universitaires et les représentants de la société civile préoccupés par l'avenir du Parc.

Ce plan est à la hauteur de l'immense potentiel de ce grand parc urbain public et exprime l'engagement de la Société du parc Jean-Drapeau à contribuer de manière soutenue à la mise en valeur de son territoire, de ses installations et de ses patrimoines, tant naturels et culturels que bâtis. Innover pour se démarquer, opérer un virage organisationnel, être à l'écoute des multiples usagers et offrir des expériences distinctives aux visiteurs d'ici et d'ailleurs : tels seront les défis des prochaines années pour faire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame un parc plus grand que nature.»



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

Le développement durable est au cœur de toutes les réflexions et les orientations qui guident les décisions ayant un impact à court, moyen et long terme au parc Jean-Drapeau. En 2020, la SPJD a poursuivi ses efforts de préservation de ses écosystèmes et s'est campée solidement dans sa stratégie pour devenir un agent de changement.

LA FÊTE DES NEIGES DE MONTRÉAL REMORTE UN PRIX VIVATS

Pour sa 37^e édition, la Fête des neiges de Montréal a pris un virage écoresponsable et fut récompensée d'un Prix Vivats pour ses bonnes pratiques par le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER). De nombreuses mesures ont permis de réduire l'empreinte environnementale et d'augmenter les retombées socio-économiques de cet événement familial et incontournable de la saison hivernale dans la métropole.

Pour la première fois, la Fête des neiges (FDN) a mis en place un système de gestion des matières résiduelles (GMR) visant à réduire la quantité de matière générée, maximiser leur valorisation et sensibiliser les parties prenantes.

La Fête des neiges a également établi des partenariats en lien avec la GMR pour encourager et sensibiliser les festivaliers à adopter les bons gestes aussi bien sur le site qu'à l'extérieur de l'événement. Avec RECYC-QUÉBEC, la FDN a développé un incitatif à la réduction à la source avec la campagne «Apporte ta tasse». En amenant leur tasse réutilisable, les festivaliers bénéficiaient d'une boisson chaude gratuite.

De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements de l'organisation et des participants ont été compensées par l'achat de crédits carbone éducatifs de la Bourse du carbone Scol'ERE. Cette compensation contribue au financement de projets novateurs privilégiant l'éducation et le passage à l'action des jeunes du Québec dans la lutte aux changements climatiques.

MEMBRARIAT ET ADHÉSION

- Membre de l'ECPAR (Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable)
- Membre du Regroupement des festivals engagés en développement durable

CONSERVATION

La Société du parc Jean-Drapeau s'est engagée à faire de la conservation une orientation stratégique. Le Plan directeur a intégré un plan de conservation à l'échelle du Parc afin d'atteindre les plus hauts standards en matière de conservation. La SPJD a ainsi décidé d'adopter la démarche du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une responsabilité ministérielle pour tout bien patrimonial classé ou pour tout site patrimonial déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Du point de vue des initiatives de la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau a été identifié comme territoire d'exception au Plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie. Plus de vingt-cinq bâtiments situés sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame de même qu'à la Cité du Havre ont été nouvellement inscrits comme immeubles d'intérêt du règlement d'urbanisme. Ces reconnaissances sont le résultat des démarches entreprises par la SPJD pour la production d'études patrimoniales et sa participation à la réalisation des énoncés de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame, de La Ronde et de la Cité du Havre.

Cette mise à niveau des connaissances, l'identification des valeurs patrimoniales et l'inscription des immeubles dans des outils de planification de la Ville de Montréal contribuent à faire de la conservation une priorité du parc Jean-Drapeau.

MOBILITÉ

La mobilité au parc Jean-Drapeau est une priorité depuis plusieurs années. Considérant le caractère insulaire du Parc, il est vital d'offrir des façons sécuritaires et viables de se déplacer autant pour les employés que les visiteurs. Chaque année, les équipes de la Société assistent à de nombreuses formations et colloques, afin de développer les compétences internes pour une gestion efficiente et durable de la mobilité sur le site.

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

En 2020, le parc Jean-Drapeau s'est officiellement joint au Circuit électrique, le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada. Tout comme la Ville de Montréal, le Parc offre maintenant la possibilité aux usagers qui possèdent une voiture électrique de la recharger pendant leur visite.

Pour le moment, une borne pouvant recharger deux véhicules est en fonction au Parc, dans le stationnement P2, près du Quartier des athlètes.

CERTIFICATION KÉROUL ESPACE PADDOCK

C'est avec beaucoup de fierté que la SPJD s'est vu remettre une certification KÉROUL pour sa nouvelle infrastructure accueillant le Grand Prix du Canada de Formule 1 : Espace Paddock. Cette attestation permet de reconnaître que le bâtiment a été conçu afin de viser une accessibilité optimale pour les personnes à capacité physique restreinte. Cet accomplissement est le témoin de la grande versatilité de ce projet d'envergure qui a été réalisé en seulement 10 mois en 2019.

QUELQUES INITIATIVES RÉALISÉES EN 2020

PLAN DE MOBILITÉ ESTIVAL

La Société du parc Jean-Drapeau a entamé le déploiement de son plan de mobilité estival le 25 juillet 2020. Celui-ci a été élaboré en continuité avec le plan de déplacements estival de la Ville de Montréal, qui visait à favoriser la mise en réseau des Grands parcs montréalais.

En mettant à la disposition des visiteurs ses grands espaces publics et accessibles grâce à la création de voies actives sécuritaires, la SPJD a favorisé les déplacements actifs dans le contexte de la lutte contre la COVID-19 et a offert une toute nouvelle expérience au Parc.

Plusieurs secteurs, comme le chemin Tour-de-l'isle, les Florales, le chemin Macdonald et la passerelle du Cosmos, ont fait l'objet de transformations pour favoriser les déplacements actifs dont la mise en place de voies réservées aux piétons et aux cyclistes, des mesures d'apaisement de la circulation, des dispositifs de réduction de la vitesse, du marquage au sol et de la signalisation.

C'est donc en diminuant l'utilisation de la voiture, en encourageant l'utilisation du transport actif et en réaménageant certains espaces de stationnements en espaces éphémères que le Parc a fait un pas de plus vers la réappropriation des espaces publics par les citoyens.

PRIX DE MOBILITÉ INTERENTREPRISES

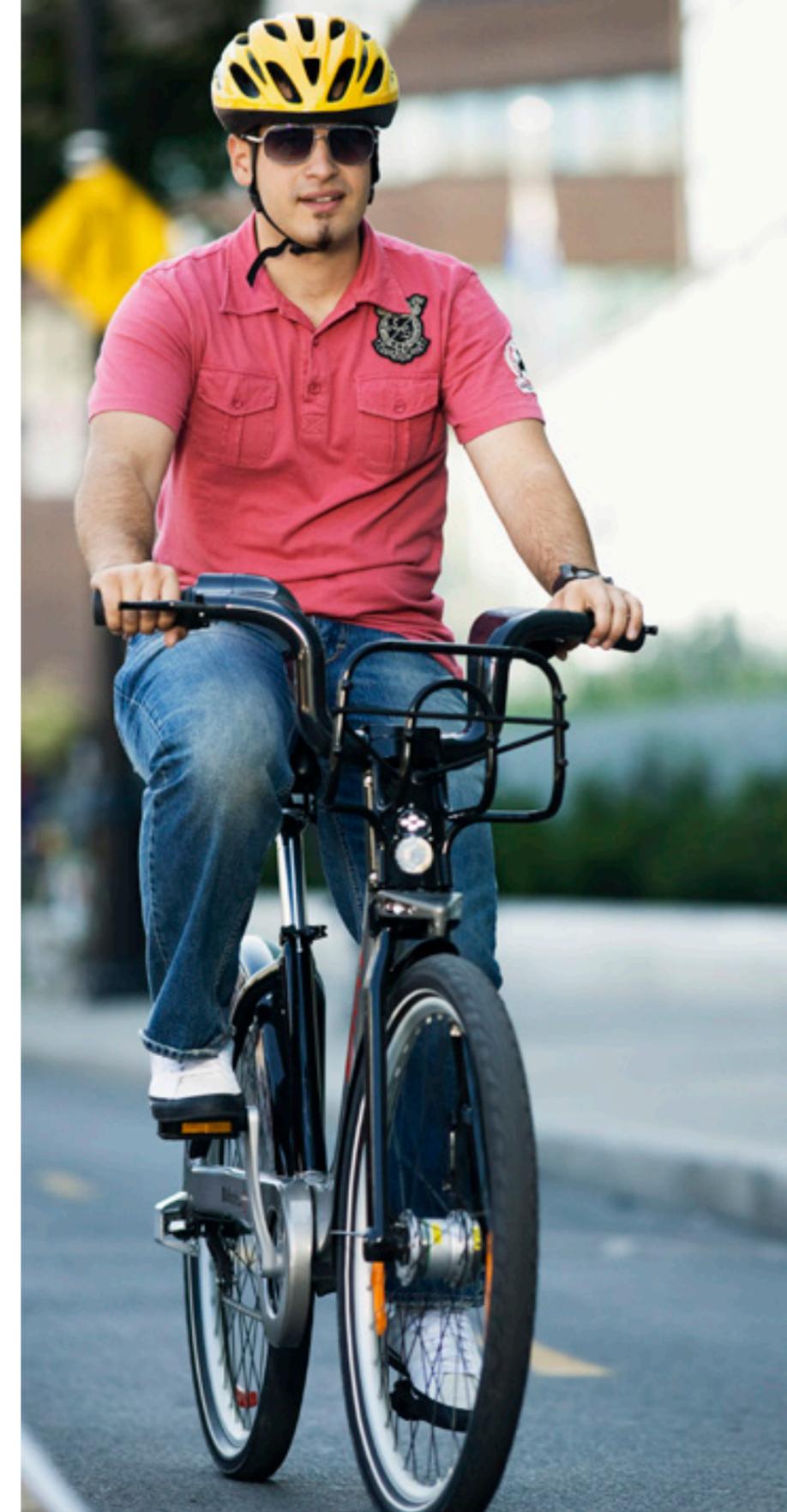
C'est à l'occasion de la remise des Prix Leaders en mobilité durable de Voyagez futé le jeudi 22 octobre 2020 que la Société du parc Jean-Drapeau a remporté le prix Interentreprises | Leaders en mobilité durable. Ce prix a été remis à la SPJD afin de reconnaître toutes les mesures mises en place par le Parc en 2020 pour favoriser la mobilité durable.

Réduction et conversion de certains espaces de stationnement, amélioration de la desserte de transport collectif, ainsi que du service piétonnier et cyclable : ce ne sont là que quelques exemples de mesures qui ont permis d'améliorer l'expérience de mobilité sur les îles.

CONCERTATION

Afin d'ancrer la transparence, la collaboration et la mobilisation des parties prenantes au sein de ses pratiques organisationnelles, la Société du parc Jean-Drapeau a organisé plusieurs rencontres de concertation en 2020. Notons entre autres la présentation de l'avancement au 2/3 du Plan directeur 2020-2030 du parc Jean-Drapeau à près d'une centaine de représentants afin d'obtenir leur rétroaction et commentaires.

Un mécanisme de consultation a aussi été intégré au processus de développement des grands projets, ce qui a permis de réunir plusieurs dizaines de spécialistes internes et externes en lien avec le projet de réhabilitation de la Place des Nations et de réaménagement et de conservation du secteur de la plaine des Jeux.





Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration
Société du parc Jean-Drapeau

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du parc Jean-Drapeau (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats et de l'excédent accumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

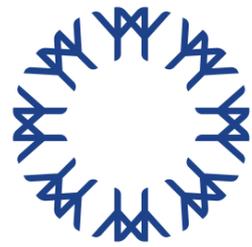
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Parc
Jean-Drapeau

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

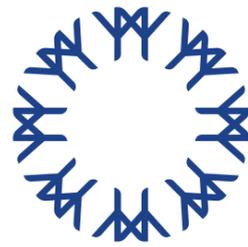
Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Montréal, Québec
Le 25 mars 2021



Parc
Jean-Drapeau

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 décembre 2020

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	371 242 \$	355 208 \$
Dépôts à terme, à 0,22 % échéant en janvier 2021 (1,89 % échu en janvier 2020)	4 100 000	7 300 000
Débiteurs (note 3)	10 170 538	7 989 661
	14 641 780	15 644 869
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	5 781 970	6 052 822
Revenus reportés	539 709	1 042 986
Retenues sur contrats	5 322 504	6 723 557
	11 644 183	13 819 365
ACTIFS FINANCIERS NETS	2 997 597	1 825 504
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	13 037	24 241
Charges payées d'avance	122 691	294 306
	135 728	318 547
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 7)	3 133 325 \$	2 144 051 \$

Obligations contractuelles et éventualités (note 13 et 14)

Droits contractuels (note 15)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Administrateur

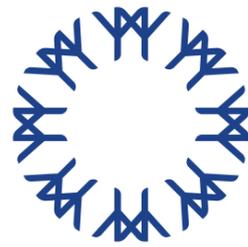
Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Budget 2020 (note 16)	Réel 2020	Réel 2019
REVENUS			
Événements	6 096 100 \$	36 631 \$	6 022 017 \$
Locations	1 585 200	455 898	1 405 697
Stationnements	3 000 000	1 621 508	1 983 283
Droits d'entrée	1 187 500	417 594	752 955
Commandites	167 500	12 856	209 490
Concessions	186 300	25 237	177 008
Énergie	3 414 800	2 507 669	3 466 654
Intérêts	158 300	119 493	221 907
Autres	87 500	152 765	157 821
	15 883 200	5 349 651	14 396 832
Contribution de la Ville de Montréal (note 9)	14 094 000	15 194 000	12 894 000
Mandats additionnels de la Ville de Montréal (note 9)	785 000	471 323	1 018 508
	30 762 200	21 014 974	28 309 340
Inscription au calendrier de courses	-	-	18 515 031
	30 762 200	21 014 974	46 824 371
CHARGES (Annexe 1)			
Direction générale	929 400	978 398	1 116 366
Finances et administration	2 429 400	1 838 060	1 952 536
Ressources humaines et de la transformation organisationnelle	898 700	868 754	1 007 753
Marketing et développement	4 741 100	2 961 964	5 188 146
Infrastructures et gestion de projets	415 200	196 188	159 413
Exploitation	16 335 200	8 768 831	13 414 664
Énergie (note 11)	4 655 300	3 195 142	4 535 881
Projets spéciaux et frais financiers	342 900	731 168	493 795
Mandats additionnels de la Ville de Montréal (note 9)	-	475 991	1 137 165
Amortissement des immobilisations corporelles	15 000	11 204	18 125
	30 762 200	20 025 700	29 023 844
Inscription au calendrier de courses	-	-	18 515 031
	30 762 200	20 025 700	47 538 875
Surplus (Déficit) de l'exercice	-	989 274	(714 504)
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 144 051	2 144 051	2 858 555
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	2 144 051 \$	3 133 325 \$	2 144 051 \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



Parc
Jean-Drapeau

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Surplus (Déficit) de l'exercice	- \$	989 274 \$	(714 504) \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	-	-	(19 974)
Amortissement	15 000	11 204	18 125
Variation des charges payées d'avance	-	171 615	(47 127)
Variation des actifs financiers nets	15 000	1 172 093	(763 480)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	1 825 504	1 825 504	2 588 984
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 840 504 \$	2 997 597 \$	1 825 504 \$

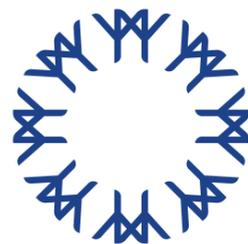
Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus (Déficit) de l'exercice	989 274 \$	(714 504) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 204	18 125
	<u>1 000 478</u>	<u>(696 379)</u>
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	(2 180 877)	23 503 839
Créditeurs et charges à payer	(270 852)	(21 534 436)
Revenus reportés	(503 277)	731 536
Retenues sur contrats	(1 401 053)	242 591
Charges payées d'avance	171 615	(47 127)
	<u>(4 184 444)</u>	<u>2 896 403</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 183 966)</u>	<u>2 200 024</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	-	(19 974)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(3 183 966)</u>	<u>2 180 050</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 655 208	5 475 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 471 242 \$</u>	<u>7 655 208 \$</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	371 242 \$	355 208 \$
Dépôts à terme	4 100 000	7 300 000
	<u>4 471 242 \$</u>	<u>7 655 208 \$</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



Parc
Jean-Drapeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

1. Statut et nature des activités

La Société du parc Jean-Drapeau (ci-après appelée : la « SPJD ») a été constituée le 9 août 1983 en vertu de l'article 223 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ C-11.4).

La SPJD a pour objet l'exploitation, l'administration et le développement du parc Jean-Drapeau, constitué des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame à Montréal, y compris la gestion d'activités à caractère récréatif, culturel et touristique ainsi que tout autre mandat dont la Ville de Montréal lui confie la gestion.

La SPJD est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public édictées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations contractuelles, des droits contractuels et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des charges à payer.

2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend le solde d'encaisse et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme comportant une échéance de trois mois ou moins.

2.3 Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

La SPJD comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la SPJD sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). La SPJD détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Actifs non financiers

La SPJD comptabilise les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	5 et 10 ans
Équipements informatiques et autres équipements	3 ans
Matériel roulant et mobilier de bureau	2 et 5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SPJD de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

2.6 Constatation des revenus

Les revenus d'énergie représentent la refacturation de la consommation énergétique des différents occupants du parc Jean-Drapeau, en conformité avec les ententes contractuelles, notamment pour le Casino de Montréal et le parc Six Flags SENC. Les sommes ainsi facturées sont reflétées à l'état des résultats sous la rubrique « Énergie » en revenus, lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré, ainsi qu'en charges.

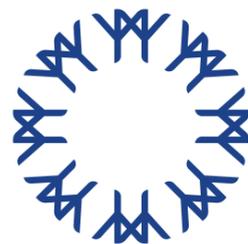
Les revenus de contribution de la Ville de Montréal, d'inscription au calendrier de courses et reliés aux mandats additionnels de la Ville de Montréal sont comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la SPJD, sauf dans la mesure où les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La SPJD comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur à mesure que les stipulations sont respectées.

Les revenus tirés des événements, des locations, des stationnements, des droits d'entrée, des commandites, des concessions et autres sont comptabilisés dans l'exercice en cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, lorsqu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée et que le recouvrement du montant est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2.7 Commandites de services

La SPJD bénéficie de certaines commandites de service qui ne sont pas comptabilisées, car elles sont difficilement quantifiables.



Parc
Jean-Drapeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.8 Charge au titre des régimes de retraite

La SPJD applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraite afférents à un régime de retraite inter-employeur. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés et ils sont constatés au moment où les contributions sont dues.

2.9 État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin de l'exercice.

2.10 Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation des actifs financiers nets comprennent une comparaison avec les données budgétaires présentées sur la base des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, lequel a été approuvé par le conseil d'administration de la SPJD le 14 novembre 2019 (résolution CA 2019-78) et le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 25 novembre 2019.

3. Débiteurs

	2020	2019
Ville de Montréal, sans intérêt, ni modalités d'encaissement	9 058 716 \$	5 916 811 \$
Comptes clients	698 402	1 729 811
Taxes à la consommation à recevoir	413 420	343 039
	10 170 538 \$	7 989 661 \$

Une provision pour créances douteuses de 111 282 \$ (94 260 \$ en 2019) a été déduite des comptes clients.

4. Marge de crédit

La SPJD dispose d'une marge de crédit autorisée d'une somme de 1 000 000 \$, au taux préférentiel de 2,45 % (3,95 % en 2019) garantie par une lettre de crédit d'un montant équivalent. Aux 31 décembre 2020 et 2019 cette marge de crédit n'a pas été utilisée. Cette marge de crédit est reconduite de façon automatique annuellement à moins d'un avis écrit de la SPJD.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

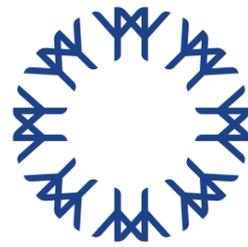
Au 31 décembre 2020

5. Créiteurs et charges à payer

	2020	2019
Ville de Montréal, sans intérêt, ni modalités de remboursement	168 661 \$	251 397 \$
Fournisseurs et frais courus	4 535 131	4 619 251
Salaires et avantages sociaux	1 078 178	1 182 174
	5 781 970 \$	6 052 822 \$

6. Immobilisations corporelles

	Solde au 31-12-2019	Augmentation	Diminution	Solde au 31-12-2020
COÛT				
Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	969 156 \$	- \$	- \$	969 156 \$
Équipements informatiques	66 426	-	-	66 426
Autres équipements	377 506	-	-	377 506
Matériel roulant	82 037	-	-	82 037
Mobilier de bureau	128 420	-	-	128 420
	1 623 545 \$	- \$	- \$	1 623 545 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	965 478 \$	1 839 \$	- \$	967 317 \$
Équipements informatiques	59 481	5 961	-	65 442
Autres équipements	363 888	3 404	-	367 292
Matériel roulant	82 037	-	-	82 037
Mobilier de bureau	128 420	-	-	128 420
	1 599 304 \$	11 204 \$	- \$	1 610 508 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE	24 241 \$			13 037 \$



Parc
Jean-Drapeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

7. Excédent accumulé

	2020	2019
Fonds de roulement (note 8 (a))	1 053 650 \$	585 063 \$
Fonds Développement durable (note 8 (b))	732 275	732 275
Fonds Oxygène (note 8 (c))	847 400	826 713
Fonds pour imprévus (note 8 (d))	-	-
Fonds Mise en œuvre du Plan directeur (note 8 (e))	500 000	-
Solde à la fin	3 133 325 \$	2 144 051 \$

8. Réserves de fonds

Le 10 décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé (Résolution CA 2020-94) la révision de sa politique des réserves de fonds afin de mieux refléter la réalité organisationnelle de la SPJD. Ainsi, cinq fonds constituent l'excédent accumulé, soit le Fonds de roulement, le Fonds Développement durable, le Fonds Oxygène, le Fonds pour imprévus et le Fonds Mise en œuvre du Plan directeur.

a) Fonds de roulement

Le Fonds de roulement sert à faire face aux incidences liées à la réalisation de projets d'envergure. En 2020, les virements et l'utilisation du fonds seront approuvés par le conseil d'administration lors de l'adoption de ces états financiers.

	2020	2019
Solde au début	585 063 \$	495 578 \$
Surplus (Déficit) de l'exercice	989 274	(714 504)
Virement au Fonds Oxygène	(130 037)	(140 633)
Virement au Fonds Mise en œuvre du Plan directeur	(500 000)	-
Virement du Fonds pour imprévus	-	665 000
Virement du Fonds Développement durable	-	103 000
Virement du Fonds Oxygène	109 350	176 622
Solde à la fin	1 053 650 \$	585 063 \$

b) Fonds Développement durable

Le Fonds Développement durable sert à financer des projets de développement en lien avec la mission de la SPJD. En 2020, aucune somme n'a été affectée au Fonds de roulement (103 000 \$ en 2019). En 2020, aucune somme n'a été utilisée (aucune en 2019).

	2020	2019
Solde au début	732 275 \$	835 275 \$
Virement du Fonds de roulement	-	(103 000)
Solde à la fin	732 275 \$	732 275 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

8. Réserves de fonds (suite)

c) Fonds Oxygène

Le Fonds Oxygène vise à bâtir un avenir sain et durable au parc Jean-Drapeau, entre autres, en favorisant des initiatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, améliorant ainsi la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie du développement durable. En 2020, la SPJD a affecté à la réserve une somme de 130 037 \$ (140 633 \$ en 2019), provenant des recettes de stationnement pour un montant de 118 451 \$ (64 840 \$ en 2019) et des recettes de locations et d'événements divers pour un montant de 11 586 \$ (75 793 \$ en 2019). En 2020, une somme de 109 350 \$ a été utilisée principalement pour le traitement du conseiller en développement durable (176 622 \$ en 2019).

	2020	2019
Solde au début	826 713 \$	862 702 \$
Virement du Fonds de roulement	130 037	140 633
Utilisation du Fonds Oxygène	(109 350)	(176 622)
Solde à la fin	847 400 \$	826 713 \$

d) Fonds pour imprévus

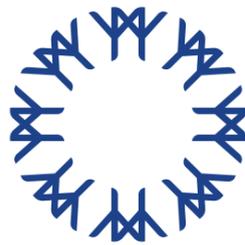
Le Fonds pour imprévus sert pour des dépenses pouvant survenir sans anticipation possible du parc Jean-Drapeau. En 2020 et 2019, aucune somme n'a été versée dans le fonds. En 2020, aucune somme n'a été virée au fonds de roulement (665 000 \$ en 2019).

	2020	2019
Solde au début	- \$	665 000 \$
Virement au Fonds de roulement	-	(665 000)
Solde à la fin	- \$	- \$

e) Fonds Mise en œuvre du Plan directeur

Créé en 2020, le Fonds pour Mise en œuvre du Plan directeur sert pour des dépenses liées au déploiement du Plan directeur du parc Jean-Drapeau. En 2020, 500 000 \$ a été versé du Fonds de roulement (aucune somme en 2019).

	2020	2019
Solde au début	- \$	- \$
Virement du Fonds de roulement	500 000	-
Solde à la fin	500 000 \$	- \$



Parc
Jean-Drapeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

9. Transactions avec des apparentés

Les membres du conseil d'administration de la SPJD sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

La SPJD est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et de la direction générale. La SPJD n'a conclu aucune opération importante avec ces apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la SPJD est apparentée avec tous les organismes et les sociétés contrôlés directement ou indirectement par la Ville de Montréal. La SPJD n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les budgets de la SPJD sont approuvés par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Les charges encourues par la Ville, pour le compte de la SPJD, sont remboursées à la Ville.

La SPJD bénéficie de divers biens et services de la Ville de Montréal, entre autres :

– La Ville de Montréal met à sa disposition les bâtiments, les installations, les aménagements, les infrastructures, les œuvres d'art public et les équipements se trouvant sur le site. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le tableau des immobilisations corporelles à la *note 6*;

– La Ville prend fait et cause pour la SPJD dans toute poursuite découlant de l'exécution du mandat.

Contribution

En vertu d'un protocole d'entente entre la SPJD et la Ville de Montréal, la Ville de Montréal a octroyé à la SPJD, pour l'année 2020, une contribution financière de 15 194 000 \$ (12 894 000 \$ en 2019) afin d'exercer ses activités courantes d'exploitation et de programmation, dont 1 100 000 \$ (valeur nulle en 2019) pour ouvrir les installations aquatiques dans un cadre de pandémie.

De plus, la Ville de Montréal a confié d'autres mandats à la SPJD et lui a versé, par conséquent, une contribution financière spécifique. Pour l'année 2020, la contribution est de 471 323 \$ (1 018 508 \$ en 2019) servant en outre pour des études dans le cadre du plan d'aménagement, tandis que les charges rattachées sont de 475 991 \$ (1 137 165 \$ en 2019).

Des montants de 310 708 \$ (749 368 \$ en 2019) en lien avec ces contributions sont inclus dans les revenus reportés à l'état de la situation financière.

Grand Prix de Formule 1 du Canada

En 2020, en raison de l'annulation du Grand Prix de Formule 1 liée à la pandémie de la COVID-19, aucune somme n'a été versée (1 234 335 \$ en 2019) pour le financement du Grand Prix de Formule 1 du Canada conformément à l'entente conclue en 2017 par la SPJD avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2029. Cette somme, qui est ajustée annuellement de 2 %, représente la quote-part de la Ville de Montréal pour les droits de courses du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Prêt d'employés

Au cours de l'année, la SPJD a engagé des charges auprès de la Ville de Montréal pour un montant de 721 214 \$ (752 869 \$ en 2019) relativement aux prêts d'employés de la Ville de Montréal.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

9. Transactions avec des apparentés (suite)

Programme triennal d'immobilisations

Également, en vertu du protocole d'entente entre la SPJD et la Ville de Montréal, celle-ci doit assumer dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI), le financement des travaux de protection et de développement du parc Jean-Drapeau. Le montant engagé par la SPJD et facturé par les fournisseurs s'est élevé à 15 339 448 \$ en 2020 (56 537 442 \$ en 2019). De cette somme, un montant de 4 425 368 \$ (9 370 128 \$ en 2019) a servi, entre autres, à la restauration des vespasiennes du secteur du Petit Prince, à la mise à niveau du secteur des ressources humaines, au réaménagement de la tour de Lévis ainsi qu'à la réfection d'autres bâtiments divers.

Un montant de 2 497 467 \$ (7 559 716 \$ en 2019) a été utilisé pour l'aménagement de sites extérieurs ainsi que pour l'achat de divers équipements. La plantation d'arbres, l'achat de toiles pour le secteur de la Plage, les travaux au niveau de la passerelle du pont Victoria et la réfection des gradins du Complexe Aquatique sont les principales réalisations. Finalement, une somme de 3 412 289 \$ (12 154 331 \$ en 2019) a servi à poursuivre les travaux pour la réalisation du projet de l'Espace 67 et une somme de 5 004 324 \$ (27 453 267 \$ en 2019) a été dédiée à poursuivre les travaux d'amélioration des installations du Grand Prix du Canada.

Ces investissements réalisés au cours de l'année 2020 et de l'année 2019 ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de la SPJD puisque les immobilisations corporelles appartiennent à la Ville de Montréal.

	2020	2019
Bâtiments	4 425 368 \$	9 370 128 \$
Sites extérieurs et équipements	2 497 467	7 559 716
Développement - Legs et Horizon 2017 (Espace 67)	3 412 289	12 154 331
Installations du Grand Prix du Canada (Espace Paddocks)	5 004 324	27 453 267
	15 339 448 \$	56 537 442 \$

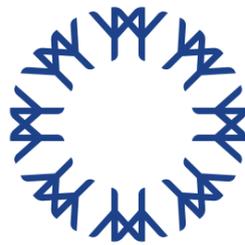
10. Régimes de retraite

Au cours de l'exercice, la SPJD a contribué à un Régime de retraite par financement salarial (RRFS) pour les employés syndiqués cols bleus et à un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif pour tous les autres employés permanents. Ces charges de régime de retraite sont basées sur un pourcentage de la rémunération de base, soit 6 %, 7 % et 8 % pour les employés cols blancs, cols bleus et cadres respectivement. Aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite et le déficit actuariel, s'il y a lieu, est assumé par les participants. Les charges totales de la SPJD pour l'exercice relativement à ces deux régimes de retraite sont élevées à 666 058 \$ en 2020 (635 983 \$ en 2019).

11. Énergie

La SPJD est responsable de payer la facture énergétique auprès d'Hydro-Québec pour l'ensemble du parc Jean-Drapeau puisqu'il n'y a qu'une seule entrée desservant le site.

En 2020, la charge d'énergie liée aux opérations de la SPJD, excluant la refacturation aux autres occupants, est de 687 473 \$ (1 069 227 \$ en 2019).



Parc
Jean-Drapeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

12. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la SPJD est exposée directement à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent la SPJD à une concentration du risque de crédit sont composés des dépôts à terme et des comptes clients.

La valeur comptable de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, représentent l'exposition maximale de la SPJD au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse et aux dépôts à terme est réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, est réduit puisqu'ils sont principalement composés de sommes à recevoir de la Ville de Montréal. De plus, la direction estime que les concentrations de risque de crédit sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles il a été consenti.

Certains débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture puisqu'ils sont à recevoir depuis plus de 90 jours. Le tableau suivant présente le solde des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses. La SPJD évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques.

	2020	2019
En souffrance (à recevoir depuis plus de 90 jours)	208 725 \$	129 434 \$
Non en souffrance	9 659 675	7 611 448
Provision pour créances douteuses	(111 282)	(94 260)
TOTAL DES DÉBITEURS	9 757 118 \$	7 646 622 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SPJD ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la SPJD ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

12. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

La SPJD est exposée à ce risque principalement par les créiteurs et charges à payer et les retenues sur contrats. La gestion de risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la SPJD dispose de sources de financement. La SPJD établit des provisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

Les échéanciers des passifs financiers se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1 an et plus
Créiteurs et charges à payer	5 781 970 \$	5 781 970 \$	5 781 970 \$	- \$
Retenues sur contrats	5 322 504	5 322 504	523 683	4 798 821
	11 104 474 \$	11 104 474 \$	6 305 653 \$	4 798 821 \$

Les échéanciers des passifs financiers se détaillaient comme suit au 31 décembre 2019 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1 an et plus
Créiteurs et charges à payer	6 052 822 \$	6 052 822 \$	6 052 822 \$	- \$
Retenues sur contrats	6 723 557	6 723 557	4 584 612	2 138 945
	12 776 379 \$	12 776 379 \$	10 637 434 \$	2 138 945 \$

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. La SPJD est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

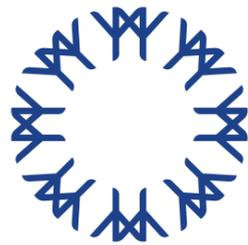
Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers ou que la juste valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La marge de crédit expose la SPJD au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à taux variable.

La SPJD n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel est exposée la SPJD, pour ces instruments financiers, est minime, étant donné que la SPJD en prévoit l'encaissement selon l'échéance prévue.

Les actifs et passifs financiers de la SPJD, totalisent respectivement 14 228 360 \$ et 11 104 474 \$ (15 301 830 \$ et 12 776 379 \$ au 31 décembre 2019), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.



Parc
Jean-Drapeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

13. Obligations contractuelles

Grand Prix de Formule 1 du Canada

Le 31 octobre 2017, la SPJD a conclu une nouvelle entente avec Formula One World Championship Limited (FOWC), soit la détentrice des droits exclusifs d'exploiter le championnat mondial de Formule 1, visant à garantir, par le biais d'un engagement de financement pour 2020 (18 515 031 \$ en 2019) avec une indexation annuelle de 2 % de la part de la SPJD, l'ajout de Montréal sur le calendrier du Championnat jusqu'en 2029 inclusivement. En raison de la pandémie et des règles sanitaires décrétées par les instances gouvernementales, la SPJD a été exemptée de cette obligation contractuelle.

Le 31 octobre 2017, la SPJD a également établi un protocole d'entente avec des bailleurs de fonds soit le gouvernement du Québec, l'Agence de développement économique du Canada et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal pour le financement de la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada pour les années 2017 à 2029 inclusivement et majoré annuellement de deux pour cent (2 %).

La répartition du financement se détaille comme suit :

L'Agence de développement économique du Canada	30 %
L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal	26 %
Le gouvernement du Québec	25 %
La Ville de Montréal	7 %
Le secteur privé	12 %
	<u>100 %</u>

En 2020, la Ville de Montréal n'a pas contribué en raison de la pandémie (1 234 335 \$ en 2019) au financement pour la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

De plus, la Ville de Montréal cautionne irrévocablement, en faveur de, FOWC et Groupe de Course Octane Inc., toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes des ententes relatives au retour du Grand Prix de Formule 1 du Canada, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur. Dans l'éventualité où le montant serait exigible en vertu de cette entente, le pourcentage de contribution de la Ville de Montréal pourrait excéder 7 % et par conséquent, la contribution du secteur privé en serait réduite d'un montant équivalent.

Aussi, le 31 octobre 2017, la SPJD a conclu un bail en faveur de Groupe de Course Octane Inc. aux seules fins d'organiser et de produire l'événement. Cette entente inclut les travaux d'amélioration du circuit Gilles-Villeneuve pour la rénovation des garages, de la tour de contrôle et de l'hôpital de la piste dont la conclusion des travaux a eu lieu au printemps 2019.

Obligations contractuelles

La Société a dans ses affaires courantes des obligations contractuelles envers des tiers dont la teneur peut varier. Les paiements exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

	1 an et moins	2 à 4 ans	5 ans et plus	Total
Obligations divers fournisseurs	7 242 953 \$	12 286 105 \$	226 670 \$	19 755 728 \$
Inscription au calendrier de courses	19 263 038	60 131 654	108 509 088	187 903 780
	<u>26 505 991 \$</u>	<u>72 417 759 \$</u>	<u>108 735 758 \$</u>	<u>207 659 508 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Au 31 décembre 2020

14. Éventualités

La SPJD fait l'objet de réclamations et litiges divers dans le cadre de ses activités et mandats confiés par la Ville de Montréal. La SPJD a le devoir de renseigner la Ville dans certains de ces dossiers. De plus, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces réclamations et de ces litiges ait une incidence négative importante sur les résultats de la SPJD. De plus, puisque la Ville prend fait et cause pour les poursuites engendrées contre la SPJD, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

15. Droits contractuels

De par leur nature, les activités de la SPJD peuvent donner lieu à des contrats et des droits contractuels en vertu desquels la SPJD recevra des paiements échelonnés sur plusieurs années, notons que pour 2021, il peut avoir des incidences dues à la pandémie. Les principaux droits contractuels échelonnés sur plus d'un an pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite sont :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et plus	Total
Contrats avec des promoteurs d'événements	1 400 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 400 000 \$
Contrats de location	234 858 \$	155 295	158 095	122 328	25 860	137 268	833 704
Inscription au calendrier de courses	19 263 038	19 648 299	20 041 265	20 442 090	20 850 932	87 658 156	187 903 780
	<u>20 897 896 \$</u>	<u>19 803 594 \$</u>	<u>20 199 360 \$</u>	<u>20 564 418 \$</u>	<u>20 876 792 \$</u>	<u>87 795 424 \$</u>	<u>190 137 484 \$</u>

16. Changements au budget de 2020

Certains chiffres budgétaires 2020 ont été modifiés pour les rendre comparables aux activités de l'exercice 2020.

	Budget 2020 original	Augmentation	Diminution	Budget 2020 final
CHARGES				
Finances et administration	3 328 100	-	828 700	2 499 400
Ressources humaines et de la transformation organisationnelle	-	828 700 ⁽¹⁾	-	828 700

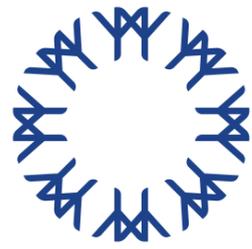
(1) Création de la direction Ressources humaines et de la transformation organisationnelle

17. Dépendance économique

L'existence économique de la SPJD est tributaire de la contribution de la Ville de Montréal pour les opérations courantes du parc Jean-Drapeau.

18. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

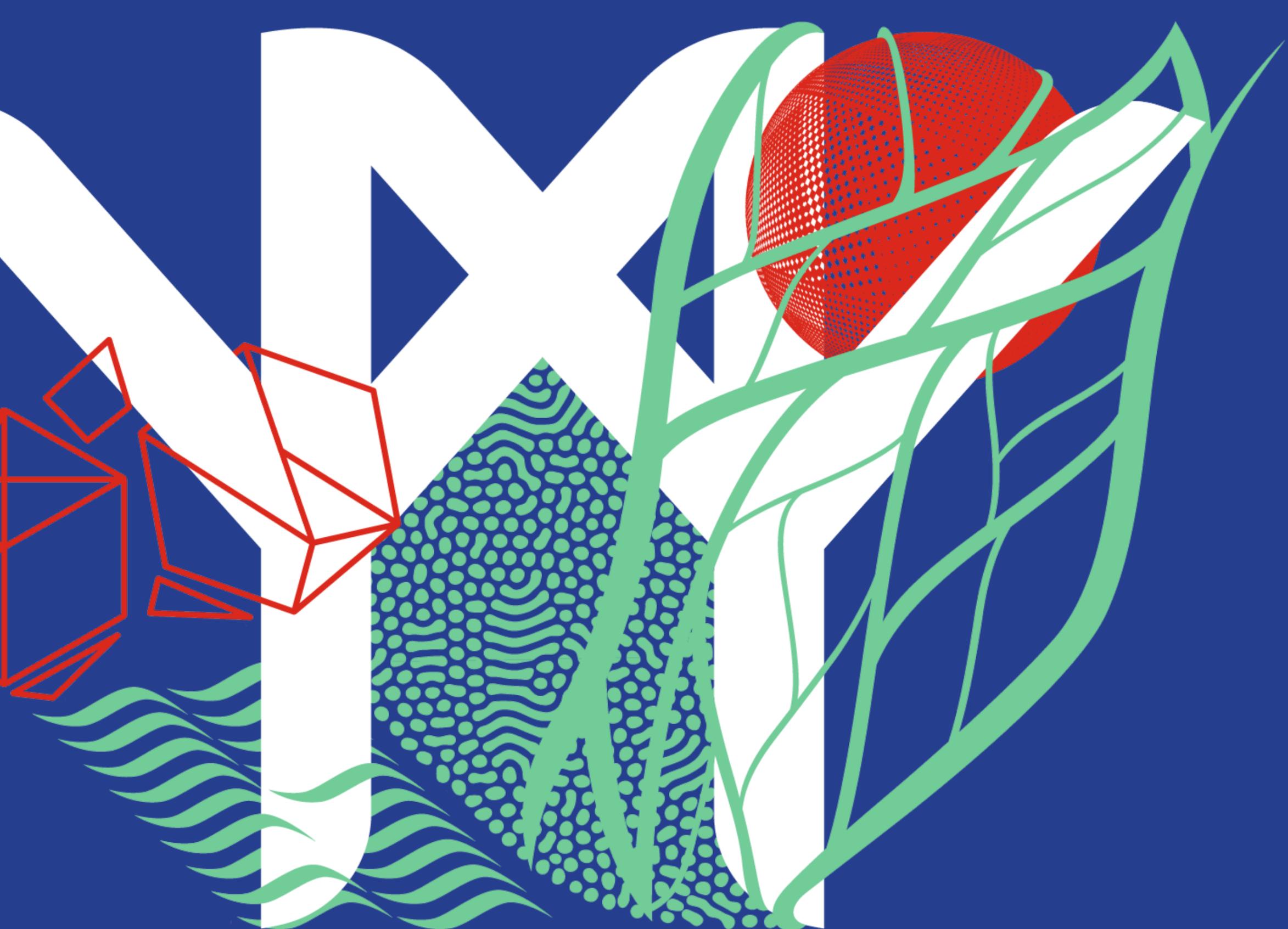


Parc
Jean-Drapeau

Annexe 1 — Charges de fonctionnement par objet

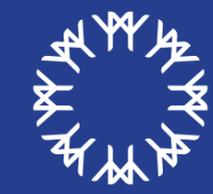
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Rémunération			
Employés	14 725 800 \$	10 086 769 \$	13 636 523 \$
Cotisations de l'employeur			
Employés	2 806 800	1 904 123	3 052 175
Transport et communication	694 100	333 914	758 762
Services professionnels, techniques et autres			
Honoraires professionnels	85 800	134 695	163 709
Achats de services techniques	3 395 200	2 181 637	2 811 020
Inscription au calendrier de courses et autres	-	-	18 657 890
Location, entretien et réparations			
Location	328 300	271 771	830 748
Entretien et réparations	1 957 200	451 061	1 664 408
Biens non durables			
Fourniture de services publics	4 655 300	3 195 142	4 535 881
Autres biens non durables	2 098 700	1 344 102	1 315 374
Amortissement des immobilisations corporelles	15 000	11 204	18 125
Autres objets			
Créances douteuses ou irrécouvrables	-	111 282	94 260
	30 762 200 \$	20 025 700 \$	47 538 875 \$



Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
Canada H3C 1A9

514 872-6120
parcjeandrapeau.com



Parc
Jean-Drapeau